

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 11 (1933)

Heft: 1

Rubrik: Altersfürsorge = Assistance aux vieillards

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Altersfürsorge. Assistance aux vieillards.

L'assistance aux vieillards en France.

L'Association nationale d'entraide à la Vieillesse a été créée par un groupe d'hommes de bonne volonté qui ont été frappés par la situation douloureuse dans laquelle se trouvent beaucoup de vieillards de la classe moyenne, et qui veulent s'efforcer d'améliorer leur sort.

Les petits rentiers, les petits retraités, ceux qui avaient travaillé pendant de longues années pour s'assurer une vieillesse à l'abri du besoin se voient aujourd'hui frustrés, par le jeu de lois économiques inéluctables, du produit de leur effort, et les maigres revenus qu'ils avaient péniblement épargnés ne représentent plus qu'un pouvoir d'achat dérisoire. D'autres qui se croyaient dans l'aisance seront pauvres demain; personne aujourd'hui est sûr du lendemain; les situations les plus brillantes s'effondrent en quelques jours; les fortunes en apparence les plus stables disparaissent dans la tourmente des affaires.

Il résulte d'un bref examen de notre législation que de multiples détresses restent sans secours de l'Etat, et M. Jérôme Poindron, directeur de l'Office central des Oeuvres de bienfaisance, a pu écrire, dans son article „L'Assistance aux vieillards en France“, *Pro Senectute*, VIII^e année, mars 1930, p. 10, à cet égard que „si l'on constate avec satisfaction qu'il n'existe plus aujourd'hui, en France, un vieillard indigent qui ne soit secouru, les conditions dans lesquelles l'assistance obligatoire est appliquée laissent dans la détresse les petits épargnants, les petits rentiers, les petits retraités dont le chiffre des revenus annuels est supérieur au montant de l'allocation fixée par la loi, mais est très inférieur à celui nécessaire pour assurer strictement l'existence.“

Beaucoup se sont émus, à juste titre, de cette situation: cependant, aucune initiative n'est encore venue réunir les bonnes volontés éparses. *L'Association nationale d'entraide à la Vieillesse* veut s'efforcer de coordonner les efforts individuels et de les diriger selon un plan commun. C'est pour ces diverses raisons que *l'Association d'entraide à la Vieillesse* se propose de créer, aux environs de Paris, et, par la suite, dans toute la France des maisons de retraite réservées plus spécialement aux vieillards des classes moyennes.